

MANTENAY-MONTLIN

Le cœur du village réhabilité, huit ans après les premières réflexions

Le maire Michel Lemaire et le conseil municipal ont convié ce samedi 10 juin, les élus, les acteurs du projet et la population à l'inauguration des travaux réalisés.

Les premières réflexions au conseil municipal ont commencé en 2015 pour améliorer la sécurité de la traversée du village. Mantenay se situe au milieu d'une ligne droite de 6 km allant de Saint-Trivier-de-Courtes à Saint-Julien-sur-Reysouze. En 2017, une première étude au CAUE de l'Ain considère le projet dans une vision élargie avec la sécurité, l'environnement, le paysager et l'accessibilité.

Une enveloppe de 730 000 €

Plusieurs grandes étapes se sont succédé : en 2019, pré-étude par l'Atelier du Triangle ; en 2020, recherche du financement ; en 2021, choix du maître d'œuvre ; en 2022, signature des conventions ; à l'été 2022, début des travaux par l'entreprise Roger-Martin de Vonnas et le parc et Sports de Chassieu.

L'enveloppe financière du projet



Les élus ont inauguré la fin des travaux. Photo Progrès/Yves BOUILLEUX

est de 730 000 € dont 53 000 € pour la maîtrise d'œuvre, 512 500 € pour le lot terrassement, trottoirs, chaussée et 164 000 € pour le paysager, murets, escaliers. Le financement est assuré par la convention Grand-Bourg agglomération avec 184 812 €, la convention Département avec 93 000 €, la subvention de l'État avec 111 649 €, la subvention Département avec 38 800 €, et un don de Jacquet Metals à 5 000 €. Le reste à charge pour la commune est de 200 506 € dont 80 000 € de TVA récupéré en 2024 et 2025.

Cette première phase terminée, il

restait à prévoir la phase moins importante autour de l'église avec parking et aire de pique-nique.

A l'unanimité des élus, ces travaux apportent un cœur de village totalement réhabilité. Les aménagements permettent un stationnement plus sécuritaire pour les touristes s'arrêtant près du coq et le parking en bas du village pour les clients du restaurant. Le rétrécissement de la chaussée et les plateaux obligent une vitesse de circulation réduite.

**De notre correspondant
Yves BOUILLEUX**